

Ouverture de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 160;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21322_t1_0160_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Séance du 8 brumaire an III

(mercredi 29 octobre 1794)

Présidence de PRIEUR (de la Marne)

La séance s'ouvre à onze heures.

Mention honorable et renvoi au comité d'Instruction publique (4).

1

Un membre fait lecture d'un procès-verbal du citoyen Louchet; il est adopté (1).

4

Les administrateurs du département du Rhône, séant à Lyon, écrivent que c'est avec les transports et les sentiments d'une joie vive et pure qu'ils ont reçu le décret consolateur qui replace Lyon dans la liste des cités françaises. Ils demandent le rapport des décrets rigoureux rendus contre Lyon et notamment de ceux du 12 juillet et du 29 brumaire.

2

On passe à la lecture de la correspondance ainsi qu'il suit :

Le citoyen Prévost, de la section de Chalier [Paris], offre trois ouvrages analogues à l'Instruction publique.

La Convention décrète la mention honorable de l'offre, l'insertion au bulletin et le renvoi au comité d'Instruction publique (2).

Insertion au bulletin et renvoi au comité de Salut public (5).

5

La municipalité et le conseil général de la commune de Chasselay, département du Rhône, félicitent la Convention sur l'énergie et le courage qu'elle a déployés les 9 et 10 thermidor. Ils rappellent ce que leurs concitoyens ont fait pour la liberté; ils ont fourni, dans le temps, 120 défenseurs à la patrie; ils ont contribué à l'armement et l'équipement d'un cavalier, donné leurs habits d'uniforme, des armes et toutes les dépouilles de leur église; ils s'occupent maintenant à recueillir une contribution volontaire pour équiper un vaisseau; ils

3

Le citoyen Jean-André Michel fait hommage d'une pièce en un acte, intitulée : *Le retour triomphant de Marc Encogne dans ses foyers*.

(1) P.-V., XLVIII, 91.

(2) P.-V., XLVIII, 91.

(3) Bull., 12 brum. (suppl.).

(4) P.-V., XLVIII, 91-92. Bull., 12 brum. (suppl.).

(5) P.-V., XLVIII, 92. Bull., 15 brum. (suppl.). Cette gazette précise que les décrets cités sont ceux « qui séparent la Loire du Rhône ».